



Le Crucicaderlien

Bulletin d'information
De la commune

STE CROIX DE CADERLE



Le Fonctionnement
de la commune

Travaux

Cadre de vie

ETE
2007

Juin
N°14

Le Mot du Maire

Voilà la saison estivale qui arrive malgré un temps un peu variable pour la saison.

Concernant les animations sur la commune, vous trouverez ci-joint l'information sur **l'exposition des Talents cachés** qui aura lieu du 30 juin au 11 juillet 2007 pour laquelle **les organisateurs vous invitent à venir ombreux à l'inauguration le 29 juin prochain à partir de 18h30.**

L'association des « Amis du Temple » vous propose comme chaque année, un calendrier des concerts qui auront lieu dans la chapelle. **Cela commence samedi 30 juin à 21 h par « le petit chœur ».**

De plus, la traditionnelle exposition, prêtée par le Conseil Général du Gard, sur le thème des bâtiments romans dans le Gard intitulé « **Itinéraires romans dans le Gard Rhodanien** » se déroulera du 14 juillet au 19 août. Une visite à la chapelle romane de Ste Croix avec ces quelques informations historique et archéologique, complètera bien cette exposition.

L'inauguration est programmée le 14 juillet à 18 heures, nous vous invitons toutes et tous à venir nombreux partager ce moment de convivialité.

Concernant les travaux effectués :

- **La deuxième tranche de fouilles** à l'intérieur de la chapelle est terminée. Suite au résultat, le conseil municipal a décidé de poursuivre les fouilles et donc de faire une demande de subvention auprès de la DRAC. La mise en place d'un plancher en bois a été nécessaire, ce qui a été effectuée par l'entreprise CERRET.

- Prochainement sera organisée une **conférence diaporama** à l'intérieur de la chapelle dirigée par l'archéologue Mme ASPORD—MERCIER qui permettra de vous apporter les informations et découvertes des recherches archéologiques. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de la date de cette conférence.

- L'architecte Mme D'ARTIGUES travaille sur le dossier de **réfection des façades et des murs d'enceintes**, dont le lancement de consultations des entreprises aura lieu tout début septembre avec un commencement des travaux pour l'automne.

- **Le zonage assainissement** est en cours d'élaboration par le cabinet SIEE. Un dossier devrait nous être transmis dans les prochains jours.

- **La route des Abeillères** et de Montvaillant est en cours de goudronnage. Ayant appris le début du commencement des travaux que la veille au soir, il nous a été impossible de vous avertir. Ces travaux réalisés par le Conseil Général permettront une meilleure circulation.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants a lieu le 1er lundi du mois par l'agent municipal. Merci de déposer vos objets la veille à côté des containers à ordures ménagères.

En espérant que vous profiterez toutes et tous des différentes manifestations, organisées sur la commune.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire
Edmond JULIEN

Sommaire

Le Fonctionnement
de la commune

P.4 Informations
P.5 à 18 Les conseils municipaux

Travaux

P.19 Espace vert
P.20 Fouilles chapelle
P.21 Zonage assainissement
P.21 Réfection façades chapelle
P.21 Goudronnage route des Abeillères

Cadre de vie

P.22 Elections présidentielles et législatives
P.23 Exposition « Les talents cachés »
P.24 Exposition « Itinéraires romans en Gard rhodanien »
P.25 Kermesse
P.25 Concours de boules
P.26 à 27 Concerts à la chapelle
P.28 Environnement : collecte cartouches
P.29 Energies renouvelables
P.30 Destruction véhicules hors d'usage
P.31 Maintien à domicile : AEPAR Les Glycines



ETAT CIVIL

Mariage

Sandrine de CAZENOVE et Pierre de CHASTELLIER
Le vendredi 22 juin 2007 à la mairie de Ste Croix de caderle

LOCATION SALLE F. VOLPELIERE

Pour vos repas d'anniversaire, de mariage, de famille ou autres...
La salle est équipée de tables, chaises, frigidaires, four micro-ondes,
vaisselles, plaque électrique, WC

- > Pour les habitants de Ste Croix : 61 €
- > Pour les intéressés habitant à l'extérieur de la commune : 122 €
- > Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune
- > Caution : 230 €

Pour toute demande s'adresser à la mairie.

Ramassage Ordures ménagères
Juillet et Août Le lundi et jeudi

Ramassage encombrants
les 1er lundi du mois.

Tri sélectif :
Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE
Lundi — mercredi - vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

COMPOSTEZ vos déchets
Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie
pour recevoir un composteur plastique(20€)



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 09 février 2007

L'an deux mille sept, le neuf février à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT, M. MAZEL et N. VERDIER.

Messieurs, P. CREMER, C. DEJEAN, Y. JULIEN, et R. VANDERPOTTE

Etaient absents excusés : Messieurs P. BOLLE et D. MOURGUES.

Procurations : Monsieur P. BOLLE à E. JULIEN

Secrétaire de séance : Monsieur C. DEJEAN.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 25 novembre 2006.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire en rappelant les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, précisent les suites qui leur sont données.

Ordre du jour :

1°/ DGE 2007

2°/ Tarifs 2007

3°/ Chemin rural Mas Hubert

4°/ Permis de construire

5°/ Décision modificative Budget M 49

6°/ Questions diverses

1° DGE 2007

Monsieur le maire indique au conseil municipal, suite aux documents qui ont été distribués, qu'il convient d'exprimer un souhait concernant le dépôt d'un dossier pour la Dotation Globale d'Equipe-ment pour 2007.

Pour le projet d'extension du cimetière et de désenclavement du cimetière actuel, le conseil municipal souhaite qu'un autre courrier soit adressé aux héritiers de Mme Mac Connel afin de faire la demande d'une éventuelle acquisition des terrains concernés.

Le conseil municipal, après discussion sur les travaux à venir et en raison du délai imparti, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas solliciter l'aide financière de l'état au titre de la Dotation Globale de l'Equipe-ment en 2007.

2° Tarifs 2007

La commission finances qui s'est réunie ce même jour propose les tarifs suivant :

	Proposition de la commission	Vote du CM Pour 2007
Loyer	Augmentation suivant l'indice de coût de la construction	Soit 204,96 € / Mois Unanimité
Concession Caveau Urne	105 € M ² 52 € l'emplacement	Unanimité
Location salle Habitants Extérieurs Assos de Ste Croix Caution	61 € 122 € Gratuit 230 €	Unanimité
Eau Abont cpteur Ordinaire Abont cpteur La Fontanelle Abont cpteur com Tarif eau Tarif FNDAE	160.83 € 321.67 € 160.83 € 0.61334 € 0.002134 €	Unanimité
Photocopies Gratuit associations de la commu- ne Fax	A4 0.15 € A4 RV 0.20 € A3 0.20 € A3 RV 0.35 € Gard 1.00 € France 3.00 € Etranger 6.00 € Réception 1.00 €	Unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'adopter la proposition de la commission finances comme indiquées ci-dessus.

3°/ Chemin rural du Mas Hubert :

Le maire fait part du courrier reçu en mairie en date du 24 novembre dernier de M Maurice de CAZENOVE qui concerne une demande d'aide financière pour la réfection du chemin rural qui dessert le Mas Hubert, Le Frayssinet, la Rouveyrolle.

Le conseil municipal indique que depuis de nombreuses années la commune n'a pas participé à l'entretien de chemins ruraux qui desservent des propriétés privées. La commune possède 22 Km de chemins ruraux qui font parti de son domaine privé, ce qui n'engendre aucune obligation d'entretien.

Le conseil municipal, Considérant que le coût d'entretien de tous les chemins ruraux ne pourrait être supporté par le budget communal.

DECIDE de ne pas participer à l'entretien du chemin du Mas Hubert, du Frayssinet, de la Rouveyrolle sachant et regrettant les problèmes que les riverains de ce chemin rencontrent pour l'entretien.

Le vote est comme suit : 9 voix Pour et 1 abstention (G.LAFONT qui regrette de ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande de M Maurice de CAZENOVE, considérant cependant l'importance de l'engagement de la commune si elle devait être favorable à l'entretien).

4°/ Urbanisme

Demandes de permis de construire Modificatif :

Monsieur le maire présente une demande de modification d'un permis de construire initial obtenu en date du 14 novembre 2005 présentée par M MERY Patrice afin de remonter la hauteur de la partie extension à la même hauteur que la partie existante et une modification d'ouverture de fenêtre. Après examen des documents fournis, après délibération, **le conseil se prononce à l'unanimité favorablement** pour cette demande.

5°/ Décision Modificative N° 1 service des eaux budget M 49 :

Suite à la demande du receveur municipal de LASALLE, Monsieur DOMINICI Claude, et considérant le dépassement de frais au compte 164,

le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2006 :

Crédits à ouvrir :

Chap 16 Compte 164 (Emprunts auprès des établis. de crédit) : + 25 €

Crédits à réduire :

Chap 020 Compte 020 (dépenses imprévues) : - 25 €

6°/ Questions diverses :

Fouille archéologique :

Le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de Mme ASPORD-MERCIER, archéologue, proposant deux dates pour le démarrage du chantier qui sont le 12 ou le 19 mars 2007.

Adduction d'Eau potable de la deuxième tranche :

Le maire fait part au Conseil Municipal que les compteurs d'eau vont être mis en place la semaine prochaine ainsi que la barrière sur le chemin qui accède au château d'eau. Les solutions pour l'installation d'un surpresseur sont toujours en cours d'études.

Il indique également que les analyses d'eau effectuées sur le nouveau réseau sont toutes de bonnes qualités.

ADSL : Le maire informe le conseil municipal que l'ADSL a été mis en place, ce jour, à la mairie.

Formation aux premiers secours avec la Croix Rouge :

Le maire informe le conseil municipal que la croix rouge a contacté la mairie afin de savoir si celle-ci était favorable à la mise en place d'une formation aux premiers secours sur sa commune.

Le conseil municipal après discussion, Décide à l'unanimité d'accueillir la croix rouge et mettre à sa disposition la salle Fernand Volpelière et d'informer la population sur cette formation.

Panneau d'affichage :

Le maire rappelle que la mise en place d'un nouveau panneau d'affichage dans le secteur de « La gare » a été délibérée en conseil municipal et qu'il convient à ce jour de décider de son emplacement définitif.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de mettre en place ce panneau d'affichage au secteur de « La Gare » à côté de la borne incendie.

Abri containers à ordures ménagères :

Le maire informe le conseil municipal de la réponse favorable de la communauté de communes « Cévennes Garrigues » concernant la mise en place de containers au niveau du Mazel.

Le maire demande aux conseillers son avis sur la mise en place de containers au niveau du Mas Soubeyran, afin de desservir le secteur.

Le conseil municipal, après discussion, DECIDE à 9 voix Pour et 1 abstention (G.LAFONT qui n'est pas favorable à la multiplication des emplacements de containers et notamment celui du Mas Soubeyran) la mise en place de containers au niveau du Mas Soubeyran et du Mazel.

L'agent technique procédera à la construction des abris en bois.

Extension Maison de retraite :

Le maire fait part au conseil municipal de la création d'une association à LASALLE qui soutien le projet. De ce fait il convient de nommer deux délégués, un titulaire et un suppléant afin de représenter la commune.

Monsieur JULIEN se propose pour être délégué titulaire, Monsieur DEJEAN et Mme MAZEL pour être délégués suppléants.

Le conseil municipal Décide à l'unanimité de nommer M JULIEN, délégué titulaire, M DEJEAN, 1^{er} délégué suppléant et Mme MAZEL, 2^{ème} déléguée suppléante.

Création poste d'adjoint technique territorial 2 ème classe.

Monsieur le maire informe l'assemblée, comme il a été évoqué à plusieurs reprises et notamment en commission des finances, qu'il convient de créer 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2007, à 16h par semaine en raison de la fin du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi qui arrive à terme le 31 août 2007.

Le tableau des emplois à compter du 09 février est établi comme suit dans la filière technique : Adjoint technique territoriale 2 ème classe : ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : de créer un poste d'adjoint technique territorial 2 ème classe à compter du 1^{er} septembre 2007 à 16h /semaine.

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2007.

ADOpte à : - 9 voix Pour et 1 abstention (G.LAFONT)

Table du conseil municipal :

Suite à sa demande, le maire fait part des devis réactualisé par M BONZON, pour la réalisation de rallonges pour la table en bois de la salle du conseil municipal, afin d'harmoniser le mobilier.

Le conseil municipal, ne souhaite pas prendre de décision pour le moment, vu la réduction de places assises que cela risque d'engendrer. Le conseil municipal discutera comment cela peut être réalisé.

Toujours dans le cadre de la mise en valeur de la salle du conseil municipal, l'achat de rideaux est projeté. Le conseil municipal souhaite avoir plus de documentation sur les différents modèles.

Topoguide de la Vallée de la Salendrinque dans la collection « autour du Parc National » :

Le maire laisse la parole à Madame LAFONT, déléguée à la commission tourisme de la communauté de communes et désignée comme personne ressource dans le cadre de l'élaboration du topoguide auprès du Pays d'Accueil Touristique, chargé de la maîtrise d'ouvrage.

Mme LAFONT fait part au conseil municipal de l'avancement du projet et indique que la sélection des sentiers va être validée.

Deux sentiers ont été « pré-retenu » sur le territoire de Ste Croix : d'une part le sentier du « Mont Brion » et d'autre part le sentier de « Montvaillant ».

Mme LAFONT donne lecture de quelques passages de la convention de passage type qu'il sera proposé aux propriétaires dont le circuit traversera leur propriété. Des remarques sont notées sur le contenu et la présentation de ce document.

La prochaine réunion organisée par le Pays d' Accueil pour poursuivre le travail aura lieu le 21 février prochain.

TOUR DE TABLE

Monsieur DEJEAN, informe que les vidanges des fosses septiques avec le regroupement des intéressés sont en cours, et se terminent la semaine prochaine.

Commission Culture « Communauté de communes »

Madame AURIOL déléguée à la commission culture à la communauté de communes fait un bref compte rendu de la dernière réunion.

Mme AURIOL indique que le choix d'un graphiste est en cours afin de réaliser une publicité sur la programmation des animations.

De plus, le statut du « bibliothécaire » a été modifié, il est devenu à ce jour « animateur culturel ».

Commission Petite enfance « Communauté de communes »

Mme AURIOL, déléguée à la commission Petite Enfance de la communauté de communes fait part du compte rendu de la dernière réunion.

Mme AURIOL informe que le bilan financier a été présenté par Mme FARINE, et la participation de la communauté de communes s'élève à 180 000 €.

La fréquentation des crèches est en augmentation à St Hippolyte du Fort comme à LASALLE. La situation du personnel à remplacer s'est nettement améliorée avec la création du poste d'éducatrice de jeunes enfants. Mme AURIOL informe que la coordinatrice va partir en congés maternité et qu'il convient à la communauté de communes de trouver une remplaçante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 30 mars 2007

L'an deux mille sept, le trente mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT, M. MAZEL et N. VERDIER.

Messieurs, P. BOLLE, P. CREMER, C. DEJEAN, Y. JULIEN, D. MOURGUES.

Etaient absents excusés : Monsieur VANDERPOTTE R.

Secrétaire de séance : Monsieur Y. JULIEN.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du neuf février deux mille sept.

- Madame LAFONT indique que son abstention, dans le vote concernant la demande d'aide financière pour la réfection du chemin rural du Mas Hubert, n'est pas réservée à ce seul chemin rural mais à l'ensemble des chemins ruraux de la commune.

- Madame LAFONT fait part également, concernant le vote de la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, que son abstention est motivée par le fait qu'elle n'est pas favorable à la création d'un poste à 16h/semaine pour une seule commune, mais plutôt pour un poste intercommunal où cet employé interviendrait sur plusieurs communes.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire en rappelant les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, précisent les suites qui leur sont données.

Ordre du jour :

1°/ Compte Administratif 2006 M 14

2°/ Compte Administratif 2006 M 49

3°/ Affectation du résultat

4°/Fiscalité 2007

5°/ Budget primitif M 14 2007

6°/ Budget Primitif M 49 2007

7°/ Travaux

8°/ Questions diverses

1°/ Compte administratif 2006 BUDGET M 14

Le Maire donne les résultats articles par articles de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2006 dont le résultat est comme suit :

	CA 2005	Part affectée A l'invest.	Réalisation 2006	Total 2006	Résultat cumulé
Investissement	+ 56 571.29		Dépenses 56 567.39	+ 333.35	+ 56 904.64
			Recettes 56 900.74		
Fonctionnement	+ 69 159.22	- 30 000	Dépenses 70 483.43	+ 20 879.26	+ 60 038.48
			Recettes 91 362.69		
Solde	+ 125 730.51	- 30 000		+ 21 212.61	+ 116 943.12

**Résultat global de clôture de l'année 2006 sections confondues :
Excédent de 116 943.12 €**

Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

Le Maire indique que ces résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Le maire quitte l'assemblée, Ginette LAFONT demande au conseil municipal de se prononcer pour le vote du compte administratif et le compte de gestion du budget M 14 pour l'année 2006.

Les deux documents, compte administratif et compte de gestion, sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

2°/ Compte administratif 2006 BUDGET M 49

Le Maire donne les résultats articles par articles de la section de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2006 dont le résultat est comme suit :

	CA 2005	Part affectée A l'invest.	Réalisation 2006	Total 2006	Résultat cumulé
Investissement	- 14 636.04		Dépenses 8 324.33	+ 488.67	- 14 147.37
			Recettes 8 813.00		
Fonctionnement	- 9 649.03	0	Dépenses 11 942.05	+ 3 633.78	+ 13 828.81
			Recettes 15 575.83		
Solde	- 4 987.01	0		+ 4 122.45	- 864.56

**Résultat de clôture de l'année 2006 sections confondues :
Déficit de 864.56 €**

Le maire indique que ces résultats sont rigoureusement conformes à ceux présentés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Le maire quitte l'assemblée, Ginette LAFONT demande au conseil municipal de se prononcer pour le vote du compte administratif et le compte de gestion du budget M 49 pour l'année 2006.

Les deux documents, compte administratif et compte de gestion, sont approuvés par le conseil municipal à l'unanimité.

Les conseils municipaux

3°/ Affectation du résultat 2006**Budget M 14**

Monsieur le Maire indique le montant du résultat 2006 de la section de fonctionnement, ce résultat s'élève à : 60 038.48 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter la totalité de cette somme en section de fonctionnement, soit 60 038.48 euros au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), et

De ne pas affecté à la section d'investissement.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas effectuer d'affectation du Résultat à la section d'investissement sur le budget 2007.

Budget M 49 : Monsieur le Maire indique le montant du résultat 2006 de la section de fonctionnement, ce résultat s'élève à : 13 282.81 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter la totalité de cette somme en section de fonctionnement, soit 13 282.81 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), et de ne pas affecté à la section d'investissement.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas effectuer d'affectation du Résultat à la section d'investissement sur le budget 2007.

4°/ Fiscalité 2006 Vote des 4 taxes

Le maire donne les bases, taux et produits obtenus en 2006 comme indiqué ci dessous :

2006			
Taxes	Base imposable	Taux	Produits
T.H.	89 425	4.74	4 239
F.B.	61 782	6.54	4 041
F.N.B.	2 832	52.07	1 475
T.P.	14 157	8.70	1 232
			10 987

Le maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2006 et fait remarquer que le produit attendu pour 2007 serait de 12 766 €, suivant les bases approximatives indiquées par la trésorerie générale. Il précise que les bases des Taxes d'Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, ont très légèrement augmentées mais par contre la base de la Taxe Professionnelle a doublé par rapport à 2006. Il indique que concernant la Taxe Professionnelle, cela varie chaque année, donc très variable. Il insiste sur le point qu'il est dangereux de baisser les taux en se basant sur le produit reçu en 2006, sachant qu'en 2008, la Taxe Professionnelle peut à nouveau diminuer et avoir une base très faible et qu'il sera difficile d'appliquer une grosse augmentation des taux communaux pour avoir le même produit qu'en 2007 et surtout en respectant la réglementation en vigueur. Madame LAFONT précise que chaque année les bases d'imposition des particuliers augmentent et cela engendre des montants supplémentaires.

Monsieur le maire lui répond qu'effectivement les bases peuvent augmenter mais pas obligatoirement chaque année mais que cela représente très peu voir rien du tout au total sur la somme à payer. C'est pour cela qu'il confirme qu'il faudrait maintenir les taux constants, comme chaque année, car l'augmentation des bases et des produits pour 2007 sont dû à l'amélioration de l'habitat existant en ce qui concerne la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière. Il renouvelle que les bases de la Taxe Professionnelle sont variables chaque année et qu'il est impossible de le savoir à l'avance. De plus il précise qu'il n'est pas normal que la commune diminue ses taux du fait que les autres administrations augmentent les leurs (Conseil Général, Conseil Régional et Communauté de Communes).

Les conseils municipaux

La proposition de monsieur le maire est donc la suivante (maintien des taux constants) :

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	94 000	4.74	4 456
F.B	65 800	6.54	4 303
F.N.B	2 800	52.07	1 458
T.P.	29 300	8.70	2 549
			12 766

Le maire fait part au conseil municipal, de la méthode de calcul si le conseil souhaite conserver le même produit qu'en 2006, soit 10 987 €, qui est la suivante :

Produit attendu soit (10 987€) / produit fiscal à taux constants soit (12 766 €) = 0.87 coefficient de variation proportionnelle.

Le changement des taux suite au coefficient de variation proportionnelle est le suivant :

Taxes	Bases	Taux	Produits
T.H	94 000	4.08	3 835
F.B	65 800	5.63	3 705
F.N.B	2 800	44.81	1 255
T.P.	29 300	7.49	2 194
			10 989

Après discussion,

Le maire met au vote la proposition suivante : conserver les mêmes taux que 2006 avec un produit attendu de 12 766 € avec les bases approximatives proposées pour 2007.

Pour : 4 Contre : 6

Le conseil municipal,

Décide à 6 Voix Pour et 4 voix contre de conserver le même produit que 2006, soit 10 987 €, et de varier les taux suivant le coefficient de variation proportionnelle, soit :

Les taux de 2007

- Taxe d'Habitation : 4.08 %,
- Taxe Foncier Bâti : 5.63 %,
- Taxe Foncier Non bâti : 44.81 %

Taxe Professionnelle : 7.49 %.

Communauté de communes : réforme de la Taxe Professionnelle

Monsieur le maire fait part au conseil de la dernière réunion de la communauté de communes qui nous a fait part des nouvelles dispositions quant à la réforme de la Taxe Professionnelle.

Il fait part des dispositions de l'article 85, III, 3° de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, loi de finances pour 2006, qui permet de déterminer des taux représentatifs du coût des transferts de compétences opérés par une commune au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle dont elle est membre, pour chacune des années 2004 à 2006.

Depuis la création de la Communauté de communes, plusieurs compétences ont été transférées. Des charges ont donc été basculées des communes à la communauté de communes.

Pour financer ces nouvelles charges, la communauté de communes a mis en place des financements comme la REOM, mais surtout, elle a dû prélever l'impôt. Une nouvelle ligne est donc apparue sur les feuilles d'imposition, TH, TF, TFNB et TP.

Côté communes les prélèvements, lorsqu'ils ont diminué, n'ont généralement pas été modifiés dans les proportions équivalentes des charges transférées.

Dans le même cas, le gouvernement a engagé une réforme de la TP qui a plafonné cette recette pour les collectivités qui comptent des entreprises plafonnées.

Ainsi, la communauté de communes pourrait perdre jusqu'à 33 000 € de produit de TP dès 2007. Pour limiter ces pertes, la loi de finances rectificative 2006, autorise la communauté de communes à fiscalité additionnelle à travailler avec les communes sur la prise en compte des transferts.

L'objet de la présente délibération est d'entériner l'accord trouvé entre communauté et communes, et de le traduire dans le cadre de la réforme de la TP.

Après une longue discussion notamment sur la possibilité de reverser à la communauté de communes Cévennes Garrigue par l'intermédiaire des services fiscaux la somme de 231 €.

Le conseil municipal décide par : 1 voix Pour et 9 voix Contre, de ne pas adhérer à la délibération proposée ci-dessus.

5°/ Budget primitif 2007 M 14

- Subventions 2007 :

Dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2007, sur proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, pour le versement aux organismes suivants des montants ci-dessous : 150 € à l'Eglise Réformée de France

700 € à l'association des Amis du temple,

61 € au Foyer Ruraux.

M CREMER P. demande si les demandes de subventions ont été faites par écrit auprès de la mairie.

Monsieur le maire indique que plusieurs organismes ont fait part d'une demande d'aide, il propose d'étudier l'attribution des subventions dans une commission finances ultérieure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les montants ci-dessus,

Et de traiter les autres demandes écrites dans une commission finances.

- Budget primitif M 14

Le Budget primitif 2007 est présenté par le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	60 038	011 Charges a caractère général	27 300
014 Atténuation de charges	5 000		
73 Impôts et taxes	31 462	012 Charges de personnel	28 124
74 Dotations, subvention et participations	14 500	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	32 500
75 Autres produits de gestion courante	2 500	65 Autres charges de gestion courante	20 200
		67 Charges exceptionnelles	4 000
		68 Dotations aux amortissements	1 376
TOTAL	113 500		113 500
INVESTISSEMENT			
Opération/Chapitre	RECETTES	DEPENSES	
Op. 020 Achat de matériel		4 744	
Op. 023 Travaux de voirie		10 000	
Op. 024 Achat de terrain		6 750	
Op. 029 Assainissement autonome	3 000	7 500	
Op. 034 Travaux bâtiments communaux		8 500	
Op. 037 Carte communale		8 500	
Op. 038 Réfection façades chapelle	12 048	35 000	
Op. 039 Réfection murs d'enceintes	10 000	36 000	
042 Fouilles chapelle	7 500	12 000	
043 Déplacement poteau France Telecom		1 500	
001 Dépôts et caution. reçus	56 571		
021 Virement de la section d'exploitation	32 500		
10222 FCTVA	7 500		
280 Amortissements	1 375		
TOTAL	130 494	130 494	

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,
le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2007 présenté comme ci-dessus.

6°/ Budget Primitif 2007 M 49

Le Budget primitif 2007 est présenté par le maire comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
002 Excédents antérieurs reportés	13 282	011 Charges a caractère général	7 169
70 Ventes de produits fabriqués, prestations	7 100	023 Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement	10 400
73 Impôts et taxes		66 Charges financières	1 200
77 Produits exceptionnels	7 200	68 Dotation aux amortissements	8 813
TOTAL	27 582		27 582
INVESTISSEMENT			
Chapitre	RECETTES	Chapitres	DEPENSES
021 Virement de la section d'exploitation	10 400	001 Déficit reporté	14 147
16 emprunts	13 187	020 dépenses imprévues	9 928
28 Dotation aux amortissements	8 813	139 amortissements des subventions	7 200
		164 emprunts	1 125
TOTAL	32 400		32 400

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2007 présenté comme ci-dessus.

7 ° / Questions diverses

Réfection façades et murs d'enceintes de la chapelle romane :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se positionner quant aux travaux de la chapelle. L'historique de ce projet est donc fait, à savoir : une consultation auprès de plusieurs architectes a été faite et le conseil municipal dans sa séance du 20 janvier 2006 a choisi l'architecte M FULCRAND. Un avant projet sommaire a été effectué et réglé à ce jour. Afin de préserver ce patrimoine ancien datant du XII ème et d'effectuer les travaux qui s'harmonise le plus possible et afin d'éviter de faire des erreurs. Le conseil municipal a décidé de contacter le conseil général, service du plan patrimoine emploi pour avoir une autre vision et avis. Un rendez-vous a eu lieu le 30 juin 2006 et un compte rendu des travaux envisagés a été fait. De plus, un contact a été pris avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine pour lequel il nous a été adressé une liste de 4 architectes du patrimoine. Le conseil municipal dans sa séance du 6 octobre 2006 a décidé de demander à Mme D'ARTIGUES, un rendez-vous, pour une visite et un avis d'architecte spécialisé pour ce type de restauration, un rapport de présentation a été rédigé.

Les documents établis par le service du conseil général et par l'architecte Mme D'ARTIGUES ont particulièrement intéressé le conseil municipal.

Une copie de ces informations ont été fournis à M FULCRAND et plusieurs rencontres ont eu lieu sur place sans toutefois qu'une solution et modification du projet initial soit accepté par M FULCRAND.

De ce fait, le conseil municipal souhaite abandonné le projet de M FULCRAND et arrêté la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, en fonction du rapport rédigé par Mme D'ARTIGUES et afin de préserver ce patrimoine exceptionnel, préconise de donner la maîtrise d'œuvre de cette opération à Mme D'ARTIGUES, architecte du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter la maîtrise d'œuvre avec M FULCRAND
- de choisir Mme D'ARTIGUES, architecte du patrimoine comme maître d'œuvre de ce projet.

Carte communale :

Le maire indique que la commission urbanisme prévue ce même jour a été annulée car M REMAUX, DDE du Gard, invité pour indiquer son avis, a fait part qu'il n'était pas en mesure d'apporter des indications pour le projet vu que les zones ne sont pas encore délimitées. Le maire fait part au conseil municipal des informations données par M REMAUX afin d'avancer le projet.

Le maire propose de faire un courrier à M FULCRAND, pour demander des informations supplémentaires pour continuer l'élaboration de la carte.

Zonage assainissement :

Suite au projet d'élaboration de la carte communale, le conseil municipal souhaitait établir le zonage d'assainissement en même temps. Le maire, suite à la demande du cabinet SIEE, demande au conseil municipal sa position sur l'avancement du zonage, considérant que l'élaboration de la carte prend du retard. A savoir si l'on lance dès maintenant le zonage d'assainissement ou si l'on attend la carte communale.

Après discussion, le conseil municipal, Décide à l'unanimité, de lancer le zonage assainissement, tout de suite.

Un rendez vous sera pris rapidement avec le cabinet SIEE.

Convention ATESAT :

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, qui offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à bénéficier de l'ATESAT
- approuve le projet de convention,
- autorise Monsieur le maire à signer la convention,

Aménagement salle du conseil :

Le maire a communiqué au conseil le devis revu par Michèle TISSUS concernant la mise en place de rideaux dans la salle du conseil municipal.

Le maire demande au conseil municipal s'il est favorable sur le principe de la mise en place de rideaux et revoir par la suite le devis suivant les choix effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la mise en place de rideaux dans la salle du conseil à 6 voix Pour, 2 voix Contre et 2 abstentions.

Elagage : Le maire fait part au conseil municipal que l'élagage des arbres (tilleul, platane et cerisier) a été effectué par l'entreprise FANGUET ce jour.

Panneau d'affichage : Le maire indique que le nouveau panneau d'affichage a été mis en place au carrefour dit de la Gare par l'entreprise VIALA.

Formation croix rouge : le maire fait part au conseil municipal que la formation croix rouge prévue sur la commune durant le mois d'avril a récolté qu'une seule inscription. Celle-ci est donc annulée. Il indique cependant qu'une information supplémentaire a été rédigée dans le bulletin et qu'une nouvelle formation peut être mis en place si le nombre de candidats est suffisant.

Bulletin municipal : le maire informe le conseil municipal de la sortie du bulletin du printemps la semaine prochaine.

EDF « le trantal »: Le maire indique que les travaux concernant la ligne EDF du secteur du trantal devrait être terminé d'ici 15 jours.

Poteau EDF abîmés : Le maire signale au conseil municipal qu'une relance a été faite auprès d'EDF, pour intervenir sur les poteaux abîmés d'EDF qui représente un danger potentiel.

Extension maison de retraite Lasalle : Le maire communique au conseil municipal le dernier compte rendu de la réunion de travail, concernant ce projet.**Elections présidentielles** : le maire communique le tableau aux élus afin qu'ils s'inscrivent pour la présence au bureau de vote pour le 1^{er} et 2^{ème} tour de scrutin des élections présidentielles qui auront lieu le 22 avril et le 6 mai prochain.

Communauté de communes, Budget primitif :

Monsieur le maire et Monsieur DEJEAN, délégués à la plénière de la communauté de communes Cévennes Garrigues, font part au conseil municipal du vote du budget primitif de la communauté lors de la prochaine réunion plénière. Ils donnent quelques indications sur le budget démesuré de la communauté et demande au conseil municipal sa position sur ce vote.

Le conseil décide à l'unanimité que les délégués s'abstiendront pour le vote du budget primitif de la communauté de communes Cévennes Garrigue.

TOUR DE TABLE

Jumelage :

Monsieur CREMER, informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec le correspondant local du comité du Gard concernant le jumelage. Il indique qu'il est possible de le rencontrer et demande au conseil municipal s'il souhaite un rendez vous afin d'avoir des indications plus précises sur le jumelage entre deux communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable pour rencontrer le correspondant local.

Carte communale :

Monsieur CREMER, fait part au conseil municipal son regret pour le manque d'apport d'informations concrètes sur le maintien des terres agricoles, étant donné que le sujet est récurrent dans l'élaboration du document, cela permettrait d'avoir une conception plus vérifiable pour l'aménagement du territoire de la commune.

Energie éolienne et photovoltaïque :

Madame LAFONT, demande au conseil municipal quel point de vue la municipalité porte sur le développement d'énergie éolienne et photovoltaïque. Elle indique qu'il serait souhaitable d'y réfléchir pour le futur, indiquant qu'elle-même serait intéressée par ce dispositif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01h05.

Le Conseil Général du Gard, chaque année, met à disposition des communes gardoises, à titre gracieux, des plans d'ornements produits par la pépinière départementale du Mas de la Bastide.



C'est ainsi que la commune après avoir déposé un dossier d'inscription, a reçu une réponse favorable du comité d'attribution de plants de la pépinière (E.S.A.T. La Bastide).

L'employé municipal a pu mettre en place différents plans dispersés sur la commune (table d'orientation, aire de repos, place du haut, talus, enrochement) comme : iris, lavandes, lauriers roses, chèvrefeuilles, myrte, passiflore, tamaris, punica, salvia, vinca...

Nous remercions encore une fois
le Conseil Général du Gard
de pouvoir ainsi aider les communes
à embellir leur village.



Mme ASPORD-MERCIER a terminé les fouilles de la deuxième tranche à l'intérieur de la chapelle, et nous la remercions du travail qu'elle a pu effectuer ainsi que les personnes bénévoles qui sont venues donner « un coup de main ».

Nous pensions que les recherches archéologiques étaient terminées ! A la grande surprise générale, une découverte de dernière minute est ve-

bouleverser le programme.

En effet Mme ASPORD-MERCIER, l'archéologue a certainement découvert des vestiges d'un lieu de culte très anciens qui serait à ces dires, unique dans la région. Bref.. nous attendons le rapport que va nous transmettre l'archéologue.



Le conseil municipal dans sa séance du 8 juin dernier et sous les conseils de l'archéologue a décidé de lancer une troisième tranche de fouilles archéologiques dans la chapelle et de faire les démarches pour demander des aides financières auprès des organismes concernés.

En attendant la suite donnée au projet des futures fouilles, le conseil municipal a décidé de mettre en place une estrade, afin de protéger les fouilles et de pouvoir organiser comme chaque été les différents concerts proposés par l'association des « Amis du temple » (dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes).

C'est l'entreprise CERRET, pour un montant de 2 360 € HT qui a effectué la mise en place de cette estrade, que nous remercions pour la rapidité vu le peu de temps qu'il lui était imparti.

INFO +

Conférence

Mme ASPORD-MERCIER, l'archéologue, nous présentera prochainement par une conférence, les résultats de ces recherches. Nous vous tiendrons informé de la date.

Zonage assainissement

Travaux

Le zonage assainissement est en cours. En effet, en raison du retard dans l'élaboration de la carte communale, le conseil municipal dans sa séance du 30 mars dernier a décidé de réaliser la carte du zonage d'assainissement.

Dernièrement des tests à la tarière ont été effectués par le cabinet SIEE.

Un rapport, avec des cartes, précisant les différentes natures des terrains nous sera fourni prochainement pour avis avant que ce dossier soit soumis à enquête publique.

INFO +

Vidange fosse septique

Les personnes souhaitant se regrouper pour effectuer leur vidange peuvent contacter M DEJEAN au 04.66.85.22.27

Réfection façade

Travaux

Suite à la décision du conseil municipal en date du 30 mars dernier, Mme D' ARTIGUES, architecte du patrimoine, prend en charge ce dossier.

La consultation des entreprises sera lancée dès le début du mois de septembre, avec le début des travaux à l'automne 2007.

Goudronnage route des Abeillères

Travaux

Les travaux de goudronnage de la route des abeillères Montvilliant est en cours. En effet, nous avons sollicité le Conseil Général (DDE), pour savoir s'il était possible de programmer la réfection de cette route en raison de son mauvais état et qui se dégradait de jours en jours. Cela a peut être engendré des problèmes de circulation en raison des nombreux poids lourds mais nous n'avons pas pu vous avertir à l'avance ayant appris la veille le démarrage des travaux. Toutefois, cela permettra de mieux circuler à l'avenir. Nous remercions le Conseil Général pour ces travaux.

Election présidentielle du 22 avril et 6 mai

1 er tour

Inscrits : 108
 Votants : 88
 Blancs et Nuls : 1
 Suffrages exprimés : 87
 SOIT 81.5 % de participation

O. Besancenot :	6	P. de Villiers :	0
M-G Buffet :	2	S. Royal :	33
G. Schivardi :	1	F. Nihous :	4
F. Bayrou :	12	J-M Le Pen :	7
J. Bové :	12	A. Laguiller :	0
D. Voynet :	4	N. Sarkozy :	6

2ème tour

Inscrits : 108
 Votants : 88
 Blancs et Nuls : 8
 Suffrages exprimés : 80
 SOIT 81.5 % de participation

N. Sarkozy : 20
 S. Royal : 60



Election législative du 10 et 17 juin

1 er tour

Inscrits : 108
 Votants : 69
 Blancs et Nuls : 2
 Suffrages exprimés : 67
 SOIT 64 % de participation

C. Ruas :	10	M. Brun :	0	A. Fournier :	2
W. Dumas :	18	J-B Ravel :	1	R. Menard :	6
J-M Suau :	7	M. Sala :	6	M. Escatafal :	4
S. Sanchez :	1	D. Bailly :	7	C. Jodra :	4
C. Grasor :	1	A. Capaldi :	0		
S. Dizier :	0	E. Guenoun :	0		

2ème tour

Inscrits : 108
 Votants : 72
 Blancs et Nuls : 4
 Suffrages exprimés : 68
 SOIT 67 % de participation

C. Ruas : 18
 W. Dumas : 50

EXPOSITION Les talents cachés



Le projet d'exposition relaté dans les numéros précédents de votre bulletin est devenu réalité.

Celle-ci se déroulera à compter
du 30 juin 2007 jusqu'au 11 juillet 2007,
tous les après-midi de 15h30 à 19h30,
à la salle Fernand Volpelière.

Elle réunira les passe-temps de peintres
(aquarelle, gouache, huile...) et d'artistes du fil
(lirette, tissage; broderie, boutis, patchwork, piqué provençal...)



Muriel, Michèle, Magali, Alix, France, Annie, Odile,
Véronique, Vaëa, Corinne sont très heureuses d'y convier l'en-
semble du Conseil Municipal
et tous les crucicaderliens pour

l'inauguration de celle-ci,

le 29 juin prochain,
à compter de 18 h 30, à ladite salle.

Nous vous attendons en espérant
que vous y viendrez nombreux.

EXPOSITION

Du 14 juillet au 19 août 2007

Salle Fernand VOLPELIERE- Mairie de Ste Croix

**« Itinéraires romans
en Gard Rhodanien »**

Entrée Libre

Ouvert tous les jours

De 15h30 à 19h

**La municipalité vous invite
à l'inauguration**

**samedi 14 juillet 2007
à 18h**

VENEZ NOMBREUX

Exposition organisée
par la mairie de Ste Croix de Caderle
Avec la participation du Conseil Général du Gard
Qui prête gracieusement cette exposition.

Kermesse



Dimanche 5 août

Kermesse

Culte à 15 h

Chapelle de Ste Croix

Gateaux-Oreillettes...

Organisée par l'église réformée de France

Concours de boules

Samedi 1er septembre

La Boule Lasalloise organise

À partir de 14h30

Le Challenge

Fernand VOLPELIERE



Venez nombreux partager ces moments de convivialité !

Les vendredis de la chapelle

Concerts organisés dans la Chapelle Romane
par
l' Association « Les Amis Du Temple »
30 460 Ste Croix de Caderle



Samedi 30 juin

21 H

« Le Petit Choeur »

11 choristes et leur chef de chœur, Juliette Laclau au clavier

(Haydn, Mozart, Bach, Brossard ...).

Entrée Libre

Participation à votre convenance

Vendredi 13 juillet

21h

Ensemble Lumina Vocis

Chœur de cinq femmes dirigées par Sheryl Sueyres
Musiques anciennes du XIV, XVI et XVII è siècles
(Anonymes, Monteverdi, Morley, Purcell...)

Entrée Libre

Participation à votre convenance

Vendredi 27 juillet

21h

« **Swing Scat Jazz** »

Quartet de jazz avec

Daniel Huck, saxophoniste et chanteur

Louis Petrucciani, contrebassiste

Richard Mesquida, guitariste

Christophe Mrozinski, batteur

(Cab Calloway, Gillespie, Coltrane, etc...)

Adultes :12 €

Enfants (10 à 16 ans) : 6 € Enfants—de 10 ans : gratuit

Dimanche 12 août

17h30

Les Cœurs Chantants de Beaucaire

« **Au Pays des Mélodies Russes** »

Direction artistique : Victoria Raikova-Lupi

Six chanteuses, deux chanteurs, une pianiste

(Chants et romances russes du 19^e siècle à nos jours)

Entrée Libre

Participation à votre convenance

Jeudi 16 août

21h

Séverine Pantel, Nicolas Munoz

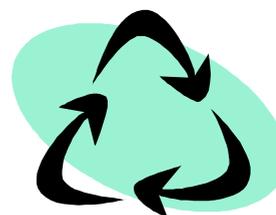
Harpiste et violoncelliste

(Répertoire romantique)

Entrée Libre

Participation à votre convenance

NOUVEAU !



Vous ne savez pas où mettre vos cartouches d'impression ?

Toujours dans le souhait de mieux trier nos déchets, nous avons mis à votre disposition, un carton qui collecte les cartouches d'impression vides.

Ce carton est au secrétariat de la mairie.

Collecte

**Cartouches à jet
d'encre vides**



**Cartouches à
laser vides**



Energies renouvelables

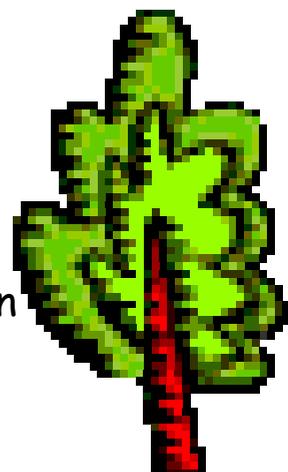


M FLAISSIER Christian, conseiller général
du canton de Lasalle,
organise une réunion d'information sur
« Les énergies renouvelables dans l'habitat individuel » le
Mercredi 4 juillet à 18 h
En mairie de Lasalle
En partenariat avec l'espace Info Energie d'Alès.



La mission des espaces INFO—ENERGIE est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant la priorité à la maîtrise de l'énergie.

Les conseillers INFO-ENERGIE sont à la disposition du public pour répondre aux questions sur les énergies renouvelables, les équipements de l'habitation, le chauffage et l'eau chaude domestique, l'isolation thermique des domiciles, les véhicules et les transports, les aides de l'Etat (subventions et déductions fiscales).



De la responsabilité de chacun... au geste citoyen.



Depuis le 24 mai 2006,

La responsabilité des citoyens peut être mise en cause s'ils ne cèdent pas leur véhicule hors d'usage à une entreprise de recyclage automobile agréée. Désormais, ils doivent obtenir un récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule contre la remise de leur carte grise à un démolisseur/recycleur agréée.

En adoptant ce geste responsable auprès d'un démolisseur agréé, ils s'assurent de la dépollution et de la destruction administrative et physique de leur véhicule.

Grâce au traitement écologique de leur véhicule, ils participent activement à la préservation de leur environnement.

N° Indigo : 0825 836 747

A. E. P. A. R.
30460 LASALLE

Les Glycines

**Association d'Entraide des Personnes
Agées et Retraités**

Un service de proximité pour
mieux vivre son quotidien,
mieux vivre chez soi.

- Aide à domicile
- Aide au lever - au coucher
- Aide à la toilette
- Garde à domicile
jour et nuit
- Garde d'enfants
- Téléassistance
- Aide administrative
- Emplois familiaux
travaux ménagers et divers



un réseau



une enseigne



un engagement de proximité au quotidien

L'A.E.P.A.R. place la personne aidée
au coeur de son action
et de son engagement

- Des prestations adaptées à votre besoin.
- La souplesse des interventions.
- Un personnel qualifié et assuré :
Auxiliaire de vie sociale - employé à domicile
- La continuité du service 7 jours / 7.

- Pas de frais de dossier.
- Etude et conseils gratuits .
- Déduction fiscale de 50%
des montants versés.



Possibilité de choisir entre
- le service Prestataire
- le service Mandataire
La direction vous conseillera

Agrément qualité préfectoral
n° 2007-2-30-51

Nos prestations visant à améliorer la qualité
de vie et le maintien à domicile s'adressent aux
familles et à toute personne en perte
d'autonomie, handicapée ou âgée - **bénéficiaire**
ou non de l'Aide Personnalisée d'Autonomie -

Adressez vous à l'A. E. P. A. R.
Le service est ouvert tous les jours
de 9h à 12h et de 14h à 16h
- permanence assurée -

A. E. P. A. R. Les Glycines
Service Maintien à domicile
30460 LASALLE
Tél. 04 66 85 24 17 Fax. 04 66 85 21 06
e-mail: mad.lesglycines@wanadoo.fr

*Le Maire
et le Conseil Municipal
souhaitent à toutes et à tous
Une agréable saison estivale*



Mairie

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire Le jeudi de 14h à 16h

En cas d'urgence : Maire : 04.66.85.43.77

1ère adjointe : 04.66.85.29.77

2ème adjointe : 04.66.85.41.10

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie.

Président de la commission : Pascal CREMER.